



Mesdames et Messieurs les élus,

Un Collectif vient de voir le jour, il rassemble les principales associations ligériennes et limitrophes (APEPS, APPE, APPRAI, Bien Vivre en Pays d'Urfé, Protégeons Taillard, Vent du Haut-Forez, Vent du Pilat, Nos Villages Ne Sont Pas à Vendre...) qui contestent des implantations d'**éolien industriel** dans les départements de la Loire et les territoires limitrophes, d'autant que ce sont des zones relativement peu ventées ou soumises à un vent non adapté à la production éolienne.

Au lendemain des élections locales, ce collectif demande aux élus d'être très vigilants et de ne pas engager leur territoire dans ce qui est **une imposture énergétique et écologique**. Pour être efficace, le refus de toute autorisation d'étude éolienne doit intervenir le plus en amont possible, car l'acharnement des promoteurs dans la colonisation de nos campagnes est agressive, elle n'est pas le fruit du hasard, il s'agit souvent dans la Loire et les départements limitrophes, de collectivités pauvres auxquelles on fait miroiter des ressources financières souvent mensongères. Ces entreprises émanent le plus souvent de la grande finance internationale pratiquant le « greenwashing » sous couvert de filiales à la responsabilité diluée et opaque (exemples : EDPR, Energie du Portugal Renouvelable, aux capitaux chinois et qataris, Abowind, filiale française d'une société de droit allemand...) ou parfois de grands groupes français qui font de l'éolien pour « verdir » leur image de pétrolier ou gazier (TOTAL-Quadran, Engie...) et pour vendre leurs combustibles indispensables pour couvrir l'intermittence. **Il faut savoir que l'éolien industriel va à l'encontre des objectifs de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique, en accroissant les émissions de GES, du fait de son mariage forcé avec les énergies fossiles...** Les communes et les privés susceptibles de louer leurs terrains doivent aussi être mis en garde, car la durée de vie des aérogénérateurs est limitée et la législation sur les baux emphytéotiques met le démantèlement à la charge du propriétaire du terrain, en cas de défaillance toujours possible de l'opérateur éolien : les sommes mises en garantie (50 000 € par mât) seront très insuffisantes pour couvrir la réalité des coûts, variables selon les sites (de 150 000 à 800 000 € en réalité).

Au nom de l'écologie, les centrales éoliennes entraîneraient la destruction d'espaces naturels, surtout en zones boisées et d'espèces protégées (particulièrement oiseaux et chiroptères). Les sources, les zones humides et les tourbières, indispensables à l'approvisionnement en eau de nombreuses communes du territoire, sont menacées par les énormes fondations de béton armé (1500 tonnes) et par les pollutions potentielles des machines (centaines de litres d'huiles synthétiques, antigels toxiques, voire « terres rares » cancérigènes...). Les paysages sont bouleversés par des machines de plus en plus hautes (200 mètres et plus), incompatibles avec le développement du tourisme, portant aussi atteinte à la valeur du patrimoine immobilier privé, les biens devenant invendables ou subissant une forte décote. Le patrimoine historique (monuments inscrits ou classés, zones UNESCO, Grands sites de France, etc...) se trouve de plus en plus en conflit avec le grand éolien industriel, malgré les efforts des associations (SPPEF, Mission du Patrimoine,...) et des services officiels (Architectes des Bâtiments de France, consultés, mais pas entendus). **Les risques sanitaires consécutifs à de telles installations industrielles sont également nombreux** et votre rôle d'élus est aussi de veiller à la santé de vos populations et de leurs animaux domestiques : ainsi à l'égard des **nuisances sonores et infrasonores** pour lesquelles les études conduites correspondent à des normes contestables et inadaptées, alors que l'on découvre jour après jour des souffrances qui obligent une partie des habitants à chercher à fuir la proximité des machines, ainsi qu'une mortalité inexplicquée et des troubles considérables dans diverses exploitations d'élevage... **La distance minimale légale entre les éoliennes et l'habitat est restée de 500 mètres, alors que la hauteur moyenne des machines a pratiquement doublé, d'où une augmentation des nuisances !**

Notre expérience associative nous amène à constater dans ces dossiers **un véritable déni de démocratie** : des « avis défavorables » des organismes **officiels**, mandatés pour la préservation des milieux naturels, des paysages et du patrimoine (Parcs Naturels Régionaux, Commission Départementale Nature Paysages et Sites, Unité Départementale d'Architecture et du Paysage) ne sont pas suivis, non plus que les conseils de la LPO ; des pétitions, des enquêtes publiques massivement hostiles à un projet restent sans effet. Des projets éoliens contestés (y compris en justice administrative) ne sont pas abandonnés, les promoteurs s'acharnant jusqu'au bout ! Pourtant à la fin de 2019, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes a voté le **SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)**, approuvé en Avril 2020 par le Préfet de Région. Le SRADDET est opposable pour la mise en œuvre des PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) et celle des futurs PLU-I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Il énonce des règles qui nous concernent particulièrement : 'R29 - Développement des énergies renouvelables', 'R30 - Développement maîtrisé de l'énergie éolienne'. Un des objectifs affichés du Collectif sera donc de veiller à ce que l'esprit du SRADDET soit bien respecté au niveau local, lors de l'élaboration des prochains PLU-I (ceux préexistants sont caducs depuis l'entrée en application du SRADDET).

L'existence de notre Collectif se justifie donc pour rassembler une part importante de la population locale de la Loire et des territoires limitrophes, l'informer et la défendre, selon des sensibilités variées, mais unis par le souci commun de préserver notre environnement, notre patrimoine et notre qualité de vie. Mesdames et Messieurs les élus, nous vous savons sensibles à la bonne entente de vos concitoyens et à la préservation de vos territoires : c'est pour cela que nous lutterons toujours pour qu'ils ne soient pas dévalorisés et que nous les laissions dans un état convenable pour les générations futures.

Veillez croire, Mesdames et Messieurs les élus, en notre détermination civique et agréer nos respectueuses salutations.

~~~~~

#### Contacts :

**APEPS** – Association pour la Préservation de l'Environnement du Pilat Stéphanois :

[aeps.rochetaille@gmail.com](mailto:aeps.rochetaille@gmail.com) – <https://aepsrochetaille.wixsite.com/aepsrochetaille>

**APPE** – Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement :

[contact@appe-asso.net](mailto:contact@appe-asso.net) – <http://www.appe-asso.net>

**APPRAI** – Association pour la Protection et la promotion du Patrimoine Rural et de l'Environnement des vals d'Aix et d'Isable : [contact@apprai.fr](mailto:contact@apprai.fr) – <http://apprai.fr>

**Bien Vivre En Pays d'Urfé** : [http://eoliennes.urfe.free.fr/crbst\\_0.html](http://eoliennes.urfe.free.fr/crbst_0.html)

**Protégeons Taillard** : [protegeons.taillard@orange.fr](mailto:protegeons.taillard@orange.fr) – <http://www.protegeons-taillard.fr>

**Nos Villages Ne Sont Pas à Vendre** – Collectif : [nosvillages@laposte.net](mailto:nosvillages@laposte.net)

**Vent du Haut-Forez** : [ventduhautforez@yahoo.fr](mailto:ventduhautforez@yahoo.fr) – <http://vent.du.haut.forez.free.fr/>

**Vent du Pilat** : [asso.ventdupilat@gmail.com](mailto:asso.ventdupilat@gmail.com) – <https://ventdupilat.monsite-orange.fr/>

